

COMMUNE DE LES SOUHESMES RAMPONT
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 MARS 2022

Le Maire certifie la transmission de cet acte au représentant de l'Etat le 30/03/2022 l'affichage du compte rendu de cette délibération à la porte de la Mairie le 30/03/2022 et certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 22/03/2022

L'an Deux Mil 2022, le 29 MARS, à 20H00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Mairie des Souhesmes, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BUYS, Maire.

Etaient présents : Gérard BUYS - Delphine DELANDRE - Christophe FLOQUET - Bénédicte BERAUT - Adrien FURQUAND - Jérôme GOEURIOT - Anthony HENRY - David HOFFMANN

Absent(s) excusé(s) : Jacqueline CHAMPENOIS (pouvoir à Christophe FLOQUET) - Muriel DROUARD (pouvoir à Delphine DELANDRE) - Laurence LESIRE

Conseillers consultatifs présents : Maurice JOSEPH

Un scrutin a eu lieu, Delphine DELANDRE été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

2022-01	Approbation Compte de gestion 2021 Trésorerie
2022-02	Compte Administratif 2021
2022-03	Affectation du résultat
2022-04	Vote des taux d'imposition 2022
2022-05	Subventions municipales 2022 & SDBI
2022-06	Crédit Mutuel : remboursement prêt logement communal (Capital et Intérêts)
2022-07	Crédit Mutuel : remboursement prêt relais

2022-01 : Adoption du Compte de Gestion 2021 de la Trésorerie

M. le Maire rappelle que le Compte de Gestion est établi par le comptable du Trésor Public, en vertu du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable.

Le Compte de Gestion est l'enregistrement, en partie double, des opérations ordonnancées par M. le Maire ainsi que l'établissement du bilan présentant le patrimoine de la Commune.

Les membres du Conseil Municipal s'assurent que M. le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, le montant de tous les titres de recettes émis et le montant de tous les paiements ordonnancés. Le Conseil Municipal doit également s'assurer que M. le Trésorier a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures. Enfin, le Compte de Gestion établi par le Trésorier doit être conforme au Compte Administratif de la Commune.

Considérant que toutes les opérations ont été justifiées,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de M. le Maire et du Compte de Gestion établi par M. le Trésorier,

Sur proposition de M. le Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité : **ADOPTENT** le Compte de Gestion 2021.

2022-02 : Adoption du Compte Administratif 2021

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote du Compte Administratif présenté. Il propose au conseil de désigner un Président de séance pour ce point de l'ordre du jour. Madame Bénédicte BERAUT est désignée à l'unanimité.

La Présidente de séance présente le compte administratif 2021 de la Commune de Les Souhesmes-Rampont.

Le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A S	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESULTAT CUMULE AU 31/12/2021	RAR	SOLDE DES RAR	CHIFFRES POUR L'AFFECT RESULTAT
INVT	6 911.33€		43 393.10€	50 304.43€	D : 19 102.24€	19 102.24€	31 202.19€
FCT	257 415.71€		41 181.22€	298 596.93€			

Mme la Présidente de séance précise que le Compte Administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au Compte de Gestion établi par le Trésorier de Verdun et le soumet au vote.

M. le Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOpte** le Compte Administratif 2021 de la Commune de Les Souhesmes-Rampont.

2022-03 : Affectation du résultat

Après avoir entendu le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2021

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

Le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A S	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESULTAT CUMULE AU 31/12/2021	RAR	SOLDE DES RAR	CHIFFRES POUR L'AFFECT RESULTAT
INVT	6 911.33€		43 393.10€	50 304.43€	D : 19 102.24€	19 102.24€	31 202.19€
FCT	257 415.71€		41 181.22€	298 596.93€			

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et qu'il doit couvrir en priorité le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	298 596.93€
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP(c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
- Résultat d'investissement à reprendre au BP (ligne 001)	
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	298 596.93€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

2022-04 : Vote des taux d'imposition 2022

Le Président propose au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition, pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **FIXE** les taux d'imposition comme ci-dessous :

	Taux 2021	Taux 2022
Taxe Foncière Bâtie	31.84	31.84
Taxe Foncière Non Bâtie	14.92	14.92

2022-05 : Subventions municipales 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** l'octroi des subventions suivantes, au titre de l'année 2022 :

Association sportive Nixeville-Blercourt	100€
SDBI Souhesmes Vadelaincourt	3 000€

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget 2022.

2022-06 : Crédit Mutuel : remboursement anticipé du prêt logement communal

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le prêt n°10278 02500 205339 02 contracté en 2010 auprès du Crédit Mutuel pour la rénovation du logement communal situé au 27, Grande rue, à Les Souhesmes.

Il propose au Conseil Municipal de procéder au remboursement anticipé du reste dû (le prêt courant normalement jusqu'en 2028, au taux fixe de 3.82%).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à procéder au remboursement du dit-prêt ainsi qu'à signer tout document administratif/financier relatif à ce dossier.

2022-07 : Crédit Mutuel : remboursement prêt relais

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le prêt relais contracté auprès du Crédit Mutuel sous le n°10278 02500 00020533904, pour un montant de 240 000€, dans l'attente du versement des subventions attendues dans le cadre des travaux de requalification des trois villages.

Toutes les subventions ayant été perçues, il propose aujourd'hui de procéder au remboursement de ce prêt relais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE le Maire à procéder au remboursement du dit-prêt ainsi qu'à signer tout document administratif/financier relatif à ce dossier.

2022-01	Approbation Compte de gestion 2021 Trésorerie
2022-02	Compte Administratif 2021
2022-03	Affectation du résultat
2022-04	Vote des taux d'imposition 2022
2022-05	Subventions municipales 2022 & SDBI
2022-06	Crédit Mutuel : remboursement prêt logement communal (Capital et Intérêts)
2022-07	Crédit Mutuel : remboursement prêt relais

Gérard BUYS	Delphine DELANDRE	Christophe FLOQUET	BERAUT Bénédicte
Jacqueline CHAMPENOIS	Muriel DROUARD	Adrien FURQUAND	Jérôme GOEURIOT
Anthony HENRY	David HOFFMANN	Laurence LESIRE	